



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 27 avril 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 10 avril 2026.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 4 474 063,61 euros.

Les **dépenses de fonctionnement** d'un budget communal regroupent toutes les charges nécessaires au **quotidien** de la collectivité : les **rémunérations du personnel**, les **fournitures et énergies** (électricité, chauffage, eau), l'**entretien courant** des bâtiments et de la voirie, les **subventions aux associations**, les **prestations de services** (restauration scolaire, périscolaire, propreté), les **contrats de maintenance**, ainsi que les **assurances** et les intérêts des emprunts à payer. Ce sont des dépenses **répétitives**, indispensables pour assurer la continuité du service public et le bon fonctionnement de la commune au jour le jour.

Les rémunérations des agents correspondent à 51,35 % des dépenses réelles de fonctionnement.
Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 4 474 063,61 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	1 789 436,53	1 698 450,57	1 806 922,97
012	Charges de personnel	2 152 448,24	2 107 341,79	2 161 299,61
014	Atténuation de produits	43 786,00	43 783,00	38 579,00
65	Autres charges gestion courante (subventions - indemnités élus)	236 690,11	225 028,62	186 524,81
66	Intérêts d'emprunts + ICNE	16 900,00	14 795,44	15 500,00
67	Charges exceptionnelles	12 650,00	0,00	0,00
	SOUS TOTAL DÉPENSES	4 251 910,88	4 089 399,42	4 208 826,39
042	Opérations d'ordre entre section (amortissements)	120 000,00	187 999,77	128 000,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	17 000,00	0,00	0,00
	SOUS TOTAL DÉPENSES	4 388 910,88	4 277 399,19	4 336 826,39
023	Virement à la section d'investis.	105 924,00		137 237,22
	TOTAL DÉPENSES	4 494 834,88	4 277 399,19	4 474 063,61

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
70	Produits Serv. Ventes Directes	384 486,56	399 349,05	398 609,31
73	Contributions directes	2 812 277,00	2 953 621,89	2 846 836,00
74	Dotations, subventions	756 500,00	773 285,43	680 018,00
75	Autres produits de gestion courante	84 537,88	74 992,24	139 751,58
76	Produits financiers (intérêts parts sociales)	0,00	1,68	0,00
77	Produits exceptionnels	300,00	68 000,00	300,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
013	Atténuation de charges	0,00	1 147,34	100,00
SOUS-TOTAL RECETTES		4 038 101,44	4 270 397,63	4 065 614,89
042	Opérations d'ordre entre section travaux en régie			0,00
SOUS-TOTAL RECETTES		4 038 101,44	4 270 397,63	4 065 614,89
002	Excédent antérieur reporté	456 733,44	456 733,44	408 448,72
TOTAL RECETTES		4 494 834,88	4 727 131,07	4 474 063,61

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 concernant les ménages :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.62 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42.99 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 11.15 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 2 086 089 €.

d) Les dotations

Les dotations attendues de l'Etat sont estimées à 337 562 €, celle de la Métropole du Grand Nancy à 630 500 €.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère

exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **Les dépenses**, qui correspondent à toutes les opérations modifiant durablement la valeur ou la consistance du patrimoine communal. Elles incluent notamment l'acquisition de mobilier, de matériel, d'équipements informatiques, de véhicules, de biens immobiliers, ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures existantes, soit sur des équipements en cours de création.
- **Les recettes**, qui se composent principalement de deux catégories : d'une part les recettes patrimoniales, comme celles liées aux permis de construire, et d'autre part les subventions d'investissement obtenues pour financer les projets retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses d'investissement :

	OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT	BP 2025 + RAR 2024	Réalisé	RAR 2025	BP 2026
	OPERATION 13 HOTEL DE VILLE	19 500,63	19 055,46		4 739,55
	OPERATION 14 ECOLES	57 656,31	55 349,51		2 248,00
	OPERATION 15 BATIMENTS DIVERS	23 461,39	12 878,05	8 364,36	15 250,00
	OPERATION 16 EQUIPEMENTS SPORTIFS	2 759,76	561,82		800,00
	OPERATION 17 ESPACES VERTS	2 500,00	1 349,24	336,00	675,00
	OPERATION 18 AIRES DE JEUX	19 500,00	1 123,73		14 319,16
	OPERATION 19 CIMETIERES	366,00			
	OPERATION 20 FORET				
	OPERATION 21 AMENAGEMENT VOIRIE	22 094,40	15 585,16		1 500,00
	OPERATION 22 CANTINE				
	OPERATION 23 CLSH				
	OPERATION 24 VERGER				
	OPERATION 25 RESIDENCES VERTES				
	OPERATION 26 MAISON DES JEUNES				
	OPERATION 27 GOLF HABITAT				
	OPERATION 28 CENTRE SOCIOCULTUREL	1 000,00			560,43
	OPERATION 30 FERME BELIN				28 000,00
	OPERATION 31 BUDGET PARTICIPATIF				5 000,00
	TOTAL OPÉRATIONS	148 838,49	105 902,97	8 700,36	73 092,14
Chapitres	Libellés	BP 2025 + RAR 2024	Réalisé	RAR 2025	BP 2026
20	Frais d'études	1 947,51			
	TOTAL CHAPITRE 20	1 947,51	0,00	0,00	0,00
21	Matériel-Mobilier-Terrain	34 213,00	26 891,89	3 103,85	54 500,00
	TOTAL CHAPITRE 21	34 213,00	26 891,89	3 103,85	54 500,00
23	Travaux divers				
	TOTAL CHAPITRE 23				0,00
26	Titres de participation				
	TOTAL CHAPITRE 26	0,00	0,00	0,00	0,00
	OPÉRATIONS FINANCIERES				
001	Déficit d'investissement	39 733,65	39 733,65		41 283,16
16	Remboursement du capital de la dette	190 324,00	190 120,79		181 400,00
040	Opérations d'ordre entre sections travaux en régie				
041	Opérations d'immobilisation				
	TOTAL DEPENSES	415 056,65	362 649,30	11 804,21	350 275,30
				362 079,51	

Recettes d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2025 + RAR 2024	Réalisé	RAR 2025	BP 2026
	EQUIPEMENT				
13	Subventions d'investissement	64 246,00	26 228,10	35 259,13	8 700,00
	OPERATIONS FINANCIERES				
10	FCTVA + taxe d'aménagement	10 000,00	42 251,62		11 600,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	64 886,65	64 886,65		41 283,16
16	Emprunts nouveaux				
040	Opérations d'ordre entre section (amortissements)	120 000,00	187 999,77		128 000,00
021	Virement Section Fonct.	105 924,00			137 237,22
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
024	Produits des cessions	50 000,00			
041	Opérations d'immobilisation				
	SOUS-TOTAL RECETTES	415 056,65	321 366,14	35 259,13	326 820,38
001	Solde d'exécution de la section d'investis.reporté				
	TOTAL RECETTES	415 056,65	321 366,14	35 259,13	326 820,38

362 079,51

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants

Hôtel de Ville	Renouvellement matériel informatique
	Audit accessibilité PMR
Ecoles	Audit accessibilité PMR
Bâtiments divers	Outillage atelier
	Aménagement intérieur crèche
Equipements sportifs	Provision arroseur terrain de foot
	Trappe de désenfumage dojo
Espaces verts	Matériel
	Pièges frelons
Aires de jeux	Renouvellement jeux
Aménagements voirie	Panneaux de rues
	Provision cordons et lampes sujets de Noël
Centre socioculturel	Audit accessibilité PMR
Ferme Belin	Frais d'études
Budget participatif	Budget participatif
Divers	Parcelles ancien projet Golf Habitat

d) Les subventions d'investissements prévues

Un montant de 8 700 euros est attendu pour l'aménagement intérieur de la crèche.

III. La dette

Evolution prévisionnelle de la dette au 1^{er} janvier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026
1 624 702	2 076 149	2 403 334	2 221 555	2 039 195	1 858 798

Montant du capital restant dû	Taux moyen des intérêts	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
1 858 798	0.52 %	9 ans et 6 mois	17 ans	10

IV. Les principaux ratios au 01/01/2026

Dépenses réelles de fonctionnement / population

= 811.42 €

Recettes réelles de fonctionnement / population

= 783.81 € €

Dépenses d'équipement brut / population

= 26.87 €

Encours de dette / population

= 358.38 €

Dotation globale de fonctionnement / population

= 65.08 €

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

= 51.35 %

Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

= 107.98 %

Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

= 3.43 %

Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

= 45.72 %

Fait à Pulnoy, le 7 avril 2026

Le Maire,
STARNIAUTOU

